

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 juillet 2022 à 19h, devant public, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
 Nathalie Ross
 Messieurs les conseillers
 Hervé Gaudreault
 Martin Simard
 François Maltais

Sont absents : Messieurs les conseillers
 Jean-Sébastien Naud
 Luc Gilbert

Siège #3 : Vacant

Est également présente : M^{me} Magali Lavigne, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴⁰⁹⁷⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022; ⁽⁴⁰⁹⁸⁾
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Renouvellement de la police d'assurance relative à l'aéroport; ⁽⁴⁰⁹⁹⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juin 2022; ⁽⁴¹⁰⁰⁾
 - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juin 2022; ⁽⁴¹⁰¹⁾
 - 7.3. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de juin 2022; ⁽⁴¹⁰²⁾
 - 7.4. Dépôt et acceptations des états comparatifs semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2022; ⁽⁴¹⁰³⁾
 - 7.5. Dépôt et acceptation des états financiers trimestriels du 1^{er} avril au 30 juin 2022; ⁽⁴¹⁰⁴⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 8.1. Achat de sel de déglacage 2022-2023; ⁽⁴¹⁰⁵⁾
 - 8.2. Achat d'un pluviomètre; ⁽⁴¹⁰⁶⁾

9. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 - 9.1. Adoption du second projet de règlement no. 2022-165 modifiant le règlement de zonage adopté sous le no. 2010-050 afin de créer à la grille de spécifications la zone 219-F; ⁽⁴¹⁰⁷⁾
 - 9.2. Adoption du second projet de règlement no. 2022-166 modifiant le zonage adopté sous le numéro 2010-050 afin de retirer de la grille de spécification le plan d'aménagement d'ensemble de la zone 01-F; ⁽⁴¹⁰⁸⁾
 - 9.3. Adoption du PPCMOI 2022-01 relatif à la demande de l'Auberge La Grande située au 215, Route 138, Les Bergeronnes; ⁽⁴¹⁰⁹⁾
 10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR ;
 11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
 12. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;
 13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
 - 13.1. Achat d'un système de son portatif; ⁽⁴¹¹⁰⁾
 - 13.2. Ajout de sable tamisé pour le terrain de volleyball à la Base de plein air; ⁽⁴¹¹¹⁾
 - 13.3. Achat de deux petits chapiteaux; ⁽⁴¹¹²⁾
 14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 14.1. L'Association du cancer de l'Est du Québec; ⁽⁴¹¹³⁾
 - 14.2. Randonnée Vélo santé d'Alcoa; ⁽⁴¹¹⁴⁾
 15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉS :
 - 15.1. Association forestière Côte-Nord – Demande de renouvellement; ⁽⁴¹¹⁵⁾
 16. CORRESPONDANCE;
 17. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS : LOISIRS – SAISON ESTIVALE;
 18. SUJETS DIVERS;
 19. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

22-07-4097

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

22-07-4098

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Séance ordinaire le 22 août 2022 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

22-07-4099

Renouvellement de la police d'assurance relative à l'aéroport

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler la police d'assurance relative à l'aéroport;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue de la compagnie AON Parizeau inc. au montant de 3 369,19 \$, taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie AON Parizeau inc. au montant de 3 369,19 \$, taxes en sus.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

22-07-4100

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 111 544,67 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2022:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 111 544,67 \$.

22-07-4101 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 38 133,75 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2022:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 38 133,75 \$.

22-07-4102 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 580,28 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2022 :

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 580,28 \$.

22-07-4103 Dépôt et acceptation des états comparatifs semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt des états comparatifs semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, tel que présenté par la directrice générale.

22-07-4104 Dépôt et acceptation des états financiers trimestriels du 1^{er} avril au 30 juin 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers trimestriels pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022, tels que déposés par la directrice générale.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

22-07-4105

Achat de sel de déglacage 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE l'achat de sel de déglacage est à prévoir pour la période hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT QU'une quantité de 75 tonnes est nécessaire par année;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Sel Warwick	131,00 \$ / tonne, taxes en sus
Sel Windsor	157,56 \$ / tonne, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard

APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat de 75 tonnes de sel de déglacage pour la période hivernale 2022-2023 au montant de 131 \$ / tonne, taxes en sus et transport inclus.

22-07-4106

Achat d'un pluviomètre

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 20-12-3643 autorisant l'achat d'un pluviomètre en décembre 2020, la dépense n'a pas encore été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cet instrument est toujours pertinente;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un pluviomètre serait nécessaire pour la conception de la future usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les seules données précises et accessibles que nous avons sont celles de Tadoussac et celles de Forestville;

CONSIDÉRANT QU'il est présentement impossible de faire des corrélations précises entre les lectures de hauteur d'eau de notre débitmètre et des stations météo de Tadoussac et Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

GENEQ inc.	1 955,72 \$, taxes en sus incluant transport
AVIZO experts-conseils	1 161,79 \$, taxes en sus
AVENSYS solutions inc.	950 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais

APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission déposée par AVENSYS solutions inc. pour l'achat d'un pluviomètre au montant de 950 \$, taxes en sus et transport non inclus.

22-07-4107

Adoption du second projet de règlement no. 2022-165 modifiant le règlement de zonage adopté sous le no. 2010-050 afin de créer à la grille de spécifications la zone 219-F

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'une modification au schéma d'aménagement a été réalisée et qu'il se doit que les règlements soient concordants au schéma;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux réalités d'aménagement et de développement de son territoire, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le second projet de règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2022-165

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ADOPTÉ SOUS LE NUMÉRO 2010-050 AFIN DE CRÉER À LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS LA ZONE 219-F

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Créer dans la grille de spécifications du règlement de zonage 2010-050, la colonne pour la zone 219-F en format jumeau de la grille de la zone 104-F.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

22-07-4108

Adoption du second projet de règlement no. 2022-166 modifiant le zonage adopté sous le numéro 2010-050 afin de retirer de la grille de spécification le plan d'aménagement d'ensemble de la zone 01-F

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification au schéma d'aménagement a été réalisée et qu'il se doit que les règlements soient concordants au schéma;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux réalités d'aménagement et de développement de son territoire, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 19 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le second projet de règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NO. 2022-166

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE
ADOPTÉ SOUS LE NUMÉRO
2010-050 AFIN DE RETIRER DE
LA GRILLE DE
SPÉCIFICATIONS LE PLAN
D'AMÉNAGEMENT (PAE) DE
LA ZONE 01-F

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Est modifié PAR LE RETRAIT à la grille des spécifications, feuillet 1 de 4 dans la colonne 01-F l'élément suivant:

L'application du PAE

Tel que ces modifications apparaissent à l'annexe 1 du présent règlement.

La grille de spécifications ainsi modifiée peut être consultée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

22-07-4109

Adoption du PPCMOI 2022-01 relatif à la demande de l'Auberge La Grande située au 215, Route 138, Les Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'Auberge La Grande située au 215, Route 138, Les Bergeronnes, a déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dans la zone 16-Fc le 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE par la demande de PPCMOI 2022-01, l'Auberge La Grande aimerait améliorer son offre d'hébergement et usage sur le lot

4 343 491 et bâtiments connexes dans la zone 16-Fc où l'usage d'équipement d'accueil spécifiquement touristique n'est pas autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la demande est recevable;

CONSIDÉRANT QUE la demande de projet particulier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tout projet particulier doit, pour être autorisé, respecter les objectifs du plan d'urbanisme 2010-049 et de zonage 2010-050 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il a été résolu à l'unanimité des membres présents du CCU de recommander au conseil municipal d'accepter la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne dispense pas le propriétaire ou le requérant d'obtenir tous les autres documents requis d'un service, ministère ou d'une agence, autorité, Commission, régie, etc., tant au niveau municipal, provincial ou fédéral ayant juridiction relativement à la présente demande ou toute autre demande s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du 19 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de résolution a été adopté lors de la séance ordinaire du 20 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité adopte le PPCMOI 2022-01 relatif à la demande de l'Auberge La Grande située au 215, route 138, Les Bergeronnes.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Aucun dossier.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-07-4110

Achat d'un haut-parleur portatif

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'achat d'un haut-parleur portatif;

CONSIDÉRANT QUE ledit système serait un atout lors d'évènements;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues;

Best Buy	Haut-parleur JBL sans fil Bluetooth étanche PartyBox 110, 160 watts, 12 heures d'autonomie	500,49 \$, taxes en sus
Tanguay	Haut-parleur portatif Bluetooth et effets lumineux, 100 watts, 6 heures d'autonomie	450,48 \$, taxes en sus

Tanguay	Haut-parleur JBL 310 party box, 240 watts, lumières, 18 heures d'autonomie	700,48 \$, taxes en sus
---------	--	-------------------------

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité pour ses projets à venir;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation d'un expert a été demandée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
 APPUYÉ PAR M. François Maltais
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de Tanguay pour l'achat d'un haut-parleur JBL 310 party box sans fil au montant de 700,48 \$, taxes en sus.

22-07-4111

Ajout de sable tamisé pour le terrain de volleyball à la Base de plein air

CONSIDÉRANT QUE le terrain de volleyball situé à la Base de plein air manque de sable;

CONSIDÉRANT QU'une seule compagnie a soumissionné;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
 APPUYÉ PAR M. Martin Simard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Les Constructions S.R.V. pour l'ajout de sable au terrain de volleyball situé à la Base de plein air au montant de 440 \$, taxes en sus.

22-07-4112

Achat de deux petits chapiteaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'acquisition de deux petits chapiteaux pour ses événements;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement permettrait de se protéger du soleil et des intempéries lors d'activités ainsi que de protéger l'équipement sur place;

CONSIDÉRANT QUE ces chapiteaux seraient des indicateurs visuels de tenue d'évènements et un incitateur pour les passants à participer;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues;

Amazon	Mastercanopy (incluant toile)	289,95 \$, taxes en sus
Amazon	E-Z durable	269,95 \$, taxes en sus
Canadian Tire	Impact Canopy	249,99 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
 APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission d'Amazon pour l'achat de deux petits chapiteaux Mastercanopy avec toile au montant de 289,95 \$, taxes en sus.

DEMANDES DE DONNS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

22-07-4113

L'Association du cancer de l'Est du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'appui financier faite par l'Association du cancer de l'Est du Québec au montant de 50 \$.

22-07-4114

Randonnée Vélo santé d'Alcoa

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Randonnée Vélo santé d'Alcoa ont l'autorisation municipale pour le passage des cyclistes sur le territoire de la municipalité jusqu'en 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité accueille les cyclistes au kiosque d'information touristique et qu'une collation santé leur est offerte;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande un don en argent pour la fondation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le droit de passage est valide jusqu'en 2023 inclusivement;

QUE la Municipalité accueille les cyclistes au bureau d'information touristique et qu'une collation santé leur est offerte;

QUE la Municipalité offre un don de 50 \$ à la Fondation et que celui-ci soit remis par un représentant de la Municipalité lors de l'évènement.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉS

22-07-4115

Association forestière Côte-Nord – Demande de renouvellement

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil renouvelle l'adhésion à l'Association forestière Côte-Nord au montant de 50 \$ pour une durée d'un an, soit jusqu'en juin 2023.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS : LOISIRS – SAISON ESTIVALE

SUJETS DIVERS

Aucun point ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Martin Simard demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 20 h 04.

(Signé)

Nathalie Ross, maire

(Signé)

Magali Lavigne
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.